

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

25/2026

Conseillers en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze avril, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

Présents : Mme AGERON Sylvie, Mme ALVAREZ Aurélie, M. CASES Philippe, Mme
COMBETTES Fabienne, Mme DAUSSY Bérangère, M. DEVILLE-COSTE Grégory, M.
LABORDE Christophe, M. LAGHRISSI Youssef, Mme MARIDET Dany, M. PISTRE
Benoît, Mme ROUBY Véronique, M. SAINT-AUBIN Michel, Mme TAPUTU Vaéa

Absents excusés : M. LUCCHESI Jean-Jacques a donné procuration à M. DEVILLE-
COSTE Grégory, M. SABADIE Olivier a donné procuration à M. PISTRE Benoît,

Secrétaire : Mme AGERON Sylvie

25_2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 DE LA COMMUNE 2026

Monsieur le Maire expose la situation financière de la commune et présente le budget 2026 en fonctionnement et investissement, ainsi que les Restes à Réaliser.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à, vote à

15 voix pour,

arrête le budget ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap	Libellé	Propositions	Vote
011	Charges à caractère général	594 160,32 €	594 160,32 €
012	Charges de personnel	635 400,00 €	635 400,00 €
65	Autres charges de gestion	177 917,32 €	177 917,32 €
66	Charges financières	5 800,00 €	5 800,00 €
68	Dotations aux provisions	1 824,00 €	1 824,00 €
023	Virement à l'investissement	374 751,50 €	374 751,50 €
042	Opérations d'ordre	6 518,00 €	6 518,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		1 796 621,14 €	1 796 621,14 €

Chap	Libellé	Propositions	Vote
013	Atténuations de charges	4 400,00 €	4 400,00 €
70	Produits des services...	63 168,60 €	63 168,60 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	350 000,00 €	350 000,00 €
731	Fiscalité locale	408 000,00 €	408 000,00 €
74	Dotations et participations	273 891,53 €	273 891,53 €
75	Autres produits	54 400,00 €	54 400,00 €
002	Résultat reporté	642 761,01 €	642 761,01 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 796 621,14 €	1 796 621,14 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 011-211100185-20260414-25_2026-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap	Libellé	RàR	Propositions	Votes
16	Emprunts et dettes (sauf 1688 non budgétaire)		37 100,00 €	37 100,00 €
20	Immobilisations incorp (sauf 204)		7 546,40 €	7 546,40 €
204	Subventions d'équipement versées		42 600,00 €	42 600,00 €
21	Immobilisations corporelles		652 971,05 €	652 971,05 €
001	Solde exécution de la section investissement		136 174,31 €	136 174,31 €
RàR			139 828,00 €	139 828,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT			1 016 219,76 €	1 016 219,76 €

Chap	Libellé	RàR	Propositions	Votes
13	Subventions		276 191,38 €	276 191,38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		35 256,57 €	35 256,57 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		266 002,31 €	266 002,31 €
16	Emprunts et dettes assimilés		2 000,00 €	2 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		374 751,50 €	374 751,50 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (Recettes)		45 500,00 €	45 500,00 €
040	Opérations d'ordre		6 518,00 €	6 518,00 €
RàR			10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			1 016 219,76 €	1 016 219,76 €

Fait et délibéré à Arzens, le 14 avril.

Affichée le 15 avril 2026

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 avril 2026

Le Maire,
Philippe CASES



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2026

Présenté par (1),

A Mairie d'Arzens, le 14/04/2026

Délibéré par l'assemblée Conseil Municipal(2), réunie en session

A Mairie, le 14/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Municipal (2),(3).

AGERON Sylvie	
ALVAREZ Aurélie	
CASES Philippe	
COMBETTES FABIENNE	
DAUSSY Bérangère	
DEVILLE GRÉGORY	
LABORDE Christophe	
LAGHRISSI YOUSSEF	
LUCCHESI JEAN-JACQUES	<i>Procuration à M. DEVILLE-OSTIE Bérangère</i>
MARIDET Dany	
PISTRE Benoît	
ROUBY VERONIQUE	
SABADIE Olivier	<i>Procuration à M. PISTRE Benoît</i>
SAINT-AUBIN Michel	
TAPUTU Vaéa	

Le Maire

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2026, et de la publication le 15/04/2026

Arzens

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : ou conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

26/2026

Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze avril, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

Présents : Mme AGERON Sylvie, Mme ALVAREZ Aurélie, M. CASES Philippe, Mme
COMBETTES Fabienne, Mme DAUSSY Bérangère, M. DEVILLE-COSTE Grégory, M.
LABORDE Christophe, M. LAGHRISSI Youssef, Mme MARIDET Dany, M. PISTRE
Benoît, Mme ROUBY Véronique, M. SAINT-AUBIN Michel, Mme TAPUTU Vaéa

Absents excusés : M. LUCCHESI Jean-Jacques a donné procuration à M. DEVILLE-
COSTE Grégory, M. SABADIE Olivier a donné procuration à M. PISTRE Benoît,

Secrétaire : Mme AGERON Sylvie

26_2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS 2026

Monsieur le Maire expose la situation financière de la Régie des transports et présente le budget 2026 avec les propositions nouvelles en fonctionnement et investissement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à,

15 voix pour,

arrête le budget ci-après :

RÉGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Propositions	Votes
011	Charges à caractère général	5 585,98 €	5 585,98 €
042	Transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		5 585,98 €	5 585,98 €
R002	Résultat reporté	5 585,98 €	5 585,98 €
Total des recettes de fonctionnement		5 585,98 €	5 585,98 €

INVESTISSEMENT

21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00€
Total des dépenses d'investissement		0,00 €	0,00 €
040	Opérations de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
R001	Solde reporté	18 000,00 €	18 000,00 €
Total des recettes d'investissement		18 000,00 €	18 000,00 €

Fait et délibéré à Arzens, le 14 avril.

Affichée le 15 avril 2026

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 avril 2026

**Le Maire,
Philippe CASES**



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2026

Présenté par ,
 A MAIRIE ARZENS le 14/04/2026

Délibéré par l'assemblée, réunie en session
 A MAIRIE ARZENS, le 14/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante, *Conseil Municipal*

AGERON Sylvie	
ALVAREZ Aurélie	
CASES Philippe	
COMBETTES FABIENNE	
DAUSSY Bérangère	
DEVILLE GREGORY	
LABORDE Christophe	
LAGHRISSI Youssef	
LUCCHESI Jean-Jacques	<i>Procuration à M. DEVILLE-GREORY Gregory</i>
MARIDET Dany	
PISTRE Benoît	
ROUBY Véronique	
SABADIE Olivier	<i>Procuration à M. PISTRE Benoît</i>
SAINT-AUBIN Michel	
TAPUTU Vaéa	

Nota. - L'ajout des signataires est facultatif.

Le Maire

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A ARZENS, le 15 avril 2026

A Je



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

27/2026

Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze avril, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

Présents : Mme AGERON Sylvie, Mme ALVAREZ Aurélie, M. CASES Philippe, Mme
COMBETTES Fabienne, Mme DAUSSY Bérangère, M. DEVILLE-COSTE Grégory, M.
LABORDE Christophe, M. LAGHRISSI Youssef, Mme MARIDET Dany, M. PISTRE
Benoît, Mme ROUBY Véronique, M. SAINT-AUBIN Michel, Mme TAPUTU Vaéa

Absents excusés : M. LUCCHESI Jean-Jacques a donné procuration à M. DEVILLE-
COSTE Grégory, M. SABADIE Olivier a donné procuration à M. PISTRE Benoît,

Secrétaire : Mme AGERON Sylvie

**27_2026 DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRE**

Vu le courriel de la Préfecture, en raison de la non-conformité aux règles fixées par l'article L.1411-5 du CGCT,
demandant la démission des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre élue le 31 mars
2026.

Vu les courriers reçus en mairie de démission des membres titulaires (M. LAGHRISSI Youssef, M. SAINT-
AUBIN Michel, Mme COMBETTES Fabienne, M. DEVILLE-COSTE Grégory) et des membres suppléants (M.
SABADIE Olivier, M. PISTRE Benoît, Mme ALVAREZ Aurélie) qui ont été transmis en Préfecture. Il convient
de procéder à nouveau à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-2, L 1411-5, L.2121-21 du
CGCT.

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission
d'appel d'offre,

- Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offre est
composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le
conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que la commune d'Arzens compte moins de 3500 habitants, c'est pour cela que la CAO est
composée, outre le maire, président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Considérant que la commission d'appel d'offre est présidée par le maire,

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule
candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les
organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent
effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste :

M. CASES Philippe, le maire, Président,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. LAGHRISSI Youssef

M. SAINT-AUBIN Michel

M. DEVILLE-COSTE Grégory
Sont candidats au poste de suppléant :
M. SABADIE Olivier
M. PISTRE Benoît
Mme ALVAREZ Aurélie

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE
A l'unanimité**

La composition de la Commission d'appel d'offres telle que :

Président : M. CASES Philippe, le maire

Titulaires :

M. LAGHRISSI Youssef
M. SAINT-AUBIN Michel
M. DEVILLE-COSTE Grégory

Suppléants :

M. SABADIE Olivier
M. PISTRE Benoît
Mme ALVAREZ Aurélie

Fait et délibéré à Arzens, le 14 avril.

Affichée le 15 avril 2026

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 avril 2026

**Le Maire,
Philippe CASES**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 011-211100185-20260414-28_2026-DE

28/2026

Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze avril, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux
articles L.2121-10, L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500
habitants) et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

Présents : Mme AGERON Sylvie, Mme ALVAREZ Aurélie, M. CASES Philippe, Mme
COMBETTES Fabienne, Mme DAUSSY Béangère, M. DEVILLE-COSTE Grégory, M.
LABORDE Christophe, M. LAGHRISSI Youssef, Mme MARIDET Dany, M. PISTRE
Benoît, Mme ROUBY Véronique, M. SAINT-AUBIN Michel, Mme TAPUTU Vaéa

Absents excusés : M. LUCCHESI Jean-Jacques a donné procuration à M. DEVILLE-COSTE
Grégory, M. SABADIE Olivier a donné procuration à M. PISTRE Benoît,

Secrétaire : Mme AGERON Sylvie

28-2026 PORTANT SUR CESSION A TITRE ONÉREUX DU BÂTIMENT ANCIEN CAFÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 7_2025 sur la désaffectation et le déclassement de l'ancien
café, ce bien correspondant aux références cadastrales : D 77-78 sis 38 Place de la Mairie – 11290 Arzens et la
délibération 8_2025 portant sur la cession à titre onéreux de l'ancien café.

Vu l'article L 2241-1 du CGT et L 3221-1 du CG3P concernant la consultation du service des domaines.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande effectuée par la commune de l'estimation par les Domaines
de l'ancien café en vue de sa vente, la valeur donnée par ces derniers est de 54 000 € (cinquante-quatre mille euros) en
date du 9 décembre 2024. Voir l'estimation des Domaines en annexe.

Monsieur le Maire explique que l'acquéreur n'ayant pas eu obtenu son prêt auprès d'établissements bancaire (voir
annexe refus de prêt), le bien a été remis à la vente.

L'ancien café est un immeuble mixte composé d'un rez-de-chaussée de l'ancien café de 120 m² et à l'étage d'un
appartement de 65 m² – 2 chambres sdb pièce avec un extérieur comportant une servitude de passage avec la parcelle
D 1615.

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses visites infructueuses et l'offre d'achat de M. Brahim ALAMRANI (SCI
LANNOLIER) au prix de 50 000 € dont 4 500 € d'honoraires d'agence (Arte Vivendi Immobilier) soit 45 500 € net
vendeur. Voir offre en annexe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente amiable à M. Brahim ALAMRANI (SCI LANNOLIER) du
bien ancien café immeuble mixte ci-dessus désigné, sis parcelles 77 et 78, section D, adresse 38 Place de la Mairie –
11290 ARZENS au prix de 45 500 € (quarante-cinq mille cinq cent euros).

**Le Conseil municipal
Après avoir délibéré
A approuvé à l'unanimité**

- **APPROUVE** la vente amiable pour un montant de 45 500 € (quarante-cinq mille cinq cent euros) à M. Brahim
ALAMRANI (SCI LANNOLIER) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Affichée le 15 avril 2025
Pour copie conforme, en Mairie, le 15 avril 2025

**Le Maire,
Philippe CASES**

